

Catholic Majesty; nor can they henceforth
demand more pecuniary, or any other
compensation whatsoever. In testimony
thereof, I set my name to this present
instrument as voucher as one prin-
cipally interested, as well as autho-
rized to receive the whole of the
sum, agreeably to a registry in the
department of state in St. Ildefonso
the october, 1766



(Signed) Louis de Bougainville

The Spaniards remained in possession of this establishment
44 years until their South American Colonies revolted.

The Falkland Islands formed a part
of the ancient vice-royalty of the River
Plate — when the inhabitants of the
Vice-royalty declared themselves into an
independent state "The Republic of the
United Provinces of the River Plate, now
called the Argentine Confederation, the
Spaniards retired from the Falkland
Islands as they did from all other parts
of the Vice-Royalty.

In 1820 the Government of the
United Kingdom took formal possession of the
Islands. In 1823 they granted more for ever
which Admiral Boscawen with
all the cattle with

Ms. A. 9. 2. 13. 13. 2

on it - which cattle had prodigiously augmented
in numbers - There were then 20000 Bulls & cows -

I obtained the grants on condition of planting
a colony thereon according to Decrees of 1823 & 1828.
I fulfilled my obligation in forming that colony
of which the Description may also be seen in
in the "United Service Journal" of Nov 1842 London
at page 309 -

These grants were made known at the time
to the British Government through their Representative
resident at P^o P^o - I remained in quiet and in despite
suspicion during 10 years previous to the British Govt
asserting any rights of Sovereignty over them.
In 1833 they took possession of ~~and still~~ the Sovereignty
but left me in the full enjoyment of my property
consisting of about 1,300,000 acres of Land & of 4000 head
of Cattle & 4000 horses - After this period the son
of the British Governor continued ^{during 4 1/2 years} all my affairs
on the Island as an Agent of mine (myself being in England)
this first British Gov^t being superseded by a new
Gov^t the latter took possession of all my property
without assigning any reason - I perceived
he had acted without orders - About 14 years
redress (by correspondence) from the British Gov^t
result - In five years subsequent personal
in England ended in a denial of my rights,
and in the acknowledgment (in private) ^{in private}
in the 10th Nov 1842, that I was and money arrived

1842
1843
1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

Extract

From the Voyages of the Adventure
and Beagle H.R.M.S. by Capt Fitzroy



Instrument executed by Abou
Louis de Bougainville for the delivering
up of the Malinas.

I, Monsieur Louis de Bougainville,
Colonel of his most Christian Majesty's
army, have received six hundred and
eighty thousand one hundred and eight
livres, thirteen sols, and eleven deniers,
the amount of an estimate that I have
given in, of the expenses incurred by the
St. Malo Company in equipments for

the Malina Islands, belonging to His Catholic
Majesty in the following manner:

"Forty thousand livres delivered
on account to me in Paris, by his excellency
the Count of Fuentes, ambassador of his
Catholic Majesty to that Court, for which
I gave the proper receipt.

Two hundred thousand livres, which
are to be delivered to me at the same Court
of Paris, according to bills drawn
in favor by the Comargues of La
General of his Catholic Majesty.

hard dollars, and three-fourth parts of
another, which are equivalent to the three
hundred and seventy-eight thousand one
hundred and eight lires three sous and
seven deniers, at the rate of five lires
per dollar, which I have to receive in
Buenos Ayres, on accounts of bills which
have been delivered to me, drawn by his
excellency the Baylio Fray, Dⁿ Julian An-
gaza, secretary of state for the general
government of the Indies and navy of
his most Christian Majesty.

In consideration of the payments,
as well as in obedience to the most
Christian Majesty's orders, I am bound
to deliver up, in due formality to the court
of Spain, those establishments, along with
the families, houses, stocks, timber and ships
built there, and employed in the ex-
pedition; and, finally, every thing therein
belonging to the St. Malo Company, as in-
cluded in the accounts which are so re-
corded, and to his most Christian Majesty,
~~and to the said company, as in~~
by this voluntary cession,
void forever all claims that
any, or any person interested
in the said

Voyage autour du Monde par la Fregate
du Roi La Boussole et La Flûte L'Étoile en 1766,
1767, 68 & 69 par De Bougainville.

a/ Dans le mois de Février 1764, la France avoit com-
mencé un établissement aux îles Malouines. L'Espagne
revendiqua ces îles, comme étant une dépendance du
continent de l'Amérique méridionale; et son droit ayant
été reconnu par le Roi, je reçus ordre d'aller remettre nos
établissements aux Espagnols, et de me rendre ensuite aux Indes
orientales, en traversant la mer du Sud entre les tropiques.
On me donna pour cette expédition le commandement de
la fregate la Boussole, de vingt-six canons de douze
et je devois être joint aux îles Malouines par la flûte
l'Étoile, destinée à m'apporter les vivres nécessaires
à notre longue navigation, et à me suivre pendant le reste
de la campagne. Le retard, que diverses circonstances
ont mis à la jonction de cette flûte avec moi, a allongé
ma campagne de près de huit mois.

b/ Dans les premiers jours du mois de Novembre 1766,
je me rendis à Nantes où la Boussole venoit d'être
construite, & où M. Du Clos Guyot, Capitaine de Bâtiment,
mon second, en faisoit l'armement. Le 5 de ce mois, nous des-
cendîmes de Saint-Nicolas à Minouin pour achever de l'armer,
et le 15, nous fîmes voile de cette rade, pour nous rendre



à la rivière de la Plata. Je devois y trouver les deux
frégates Espagnoles la Esmeralda et la Liebre, sortis de
Ferrolle le 17 Octobre, et dont le commandant étoit chargé
de recevoir les îles Malouines au nom de sa Majesté Catholique.

Le 31 à 11 heures du matin, nous mouillâmes dans le
baie de Montevideo, par quatre brasses d'eau, fond de vase
molle noire. Nous avions passé la nuit du 30 au 31, mouillés
sur une ancre, par neuf brasses même fond, à quatre ou cinq
lieues dans l'Est de l'île de Flores. Les deux frégates Espa-
gnoles destinées à prendre possession des îles Malouines,
étoient dans cette rade depuis un mois. Leur Commandant,
D^r Philippe Ruiz Puente, Capitaine de vaisseau, en étoit
nommé Gouverneur. Nous nous rendîmes ensemble à
Buenos Ayres, afin d'y concerter avec le Gouverneur Gen-
éral les mesures nécessaires pour la cession de l'établissement
que je devois livrer aux Espagnols. Nous n'y séjourna mes
pas long temps, et je fus de retour à Montevideo le 16 Février.

c) Le 28 Février 1767 nous appareillâmes de Montevideo
avec les deux frégates Espagnoles et une tartane ^{chargée} de bestiaux.
Nous convînâmes, D^r Ruiz et moi, qu'en rivière il prendroit
la tête, et qu'une fois au large je conduirois la marche.
Toute fois pour éviter aucas de séparations, j'avois donné
à chacune des frégates un pilote pratique des Malouines.
La tartane n'avoit point mouillé la veille, et nous la
perdîmes de vue le soir pour ne la plus revoir. Elle
ne vint à Montevideo trois semaines après, sans avoir
accompli sa mission.

Nous eûmes pendant la traversée vers Malouines, des vents variables du Nord-Ouest au Sud-Ouest, presque toujours gros tems et mauvaise mer: nous fûmes contraints de passer en cape le 15 & 16, ayant essuyé quelques avaries. Depuis le 17 après midi que nous commençâmes à trouver le fond, le tems fut toujours chargé d'une brume épaisse. Le 19, ne voyant pas la terre, quoique l'horizon se fut éclairci, & que par mon estime j'eusse dans l'Est des îles. Le bateau je craignis d'avoir grassé les Malouines, et je pris le parti de courir à l'Ouest; le vent, ce qui est fort rare dans ces parages, favorisoit cette résolution. Je fis grand chemin à cette route pendant vingt quatre heures, & ayant alors trouvé les sondes de la côte des Catagans, je fus assuré de ma position, & je repris avec confiance la route à l'Est. En effet, le 21 à quatre heures après midi, nous eûmes connoissance des Sebaldes qui nous restoient au Nord-Est quant l'Est à huit ou dix lieues de distance, & bientôt après nous vîmes la terre des Malouines.

Le 1^{er} Avril 1767 j'eurai notre établissement aux Espagnols qui en prirent possession, en abhorant l'Étendant d'Espagne que la terre et les vaisseaux saluerent de 21 coups de canon au lever & au coucher du soleil. J'avais lu aux Français habitans de cette colonie naissante une lettre du Roi par laquelle Sa Majesté leur permettoit d'y rester sous la domination du Roi Catholique. Quelques familles profitèrent de cette permission, le reste



4 avec l'Etat Major, fut embarqué sur les frégates
Espagnoles, lesquelles appareillerent pour Montevideo
le 27 au matin.

c) Lorsque j'avais liéné l'établissement aux Espagnols
sans les frais, géni'salement quel conques, qu'il avoit
entraînés jusqu'au premier Avril 1767, mon
toient à 603,000 livres en y comprenant l'intérêt
à 5% ~~par~~ des sommes de dépenses depuis le
premier armement. La France ayant reconnu le droit
de sa Majesté Catholique sur les îles Malouines, le Roi
d'Espagne, par un principe ^{de droit} public, connu de tout le monde
ne devoit aucun remboursement de ces frais. Cependant
comme il prenoit les vaisseaux, bateaux, marchandises,
armes, provisions de guerre et de bouche qui composoient
notre établissement, ce Monarque jûst autant qu'générâment
a voulu que nous fussions remboursés de nos avances, et la
somme susdite se nous a été remise par ses Trésoriers, partie
à Paris, le reste à Buenos ayres.

On me perod annona quelques remarques historiques
sur ces îles.

X) Il me paroit qu'on ^{en} peut attribuer la première
découverte au célèbre Americ Vespuce, qui, dans son
troisième Voyage trouva la découverte de l'Amérique, en
parcourut la côte du Nord en 1499. Il ignoroit à la verité
si elle appar tenoit à une île, ou si elle faisoit partie du
continent mais il est facile de conclure de la route qu'il avoit
suivie, de la latitude à laquelle il étoit arrivé, de la
description même qu'il donne de cette côte, que ce port

celle des Malouines. J'assure en¹⁹ fait, avec mon moins de
fondement, que Beauchesne Gouin, revenant de la mer
du Sud en 1700, a mouillé dans la partie orientale
des Malouines, croyant être aux Sebaldes. —

La relation de lui qu'après avoir découvert l'île à
laquelle il donna son nom, il vint mouiller à
l'Est de la plus orientale des Sebaldes. Je remarquera
d'abord que les îles Malouines étant situées entre les
Sebaldes l'île Beauchesne, et ayant une étendue consi-
derable, il dut nécessairement rencontrer la côte des
Malouines, qu'il est même impossible de ne pas apperce-
voir étant mouillé à l'Est des Sebaldes. D'ailleurs
Beauchesne vit une seule île d'une immense étendue,
& ce ne fut qu'à près en être sorti qu'il en présenta
à lui deux autres petites; il y en courut un terrain
humide couvert de tangs & de lacs d'eau douce, couvert
d'oies, de sarcelles, de canards & de bécassines; il n'y
eut point de bois; tout cela convient à merveille aux
Malouines. Les Sebaldes au contraire sont quatre petites
îles pierreuses, au Guillaume Dampierre en 1683, chercha
vainement à faire de l'eau, & avoit ne peut trouver un
bon mouillage. — Quoiqu'il en fut, les îles Malouines jusqu'à
nos jours n'étoient que très imparfaitement connues. La plus grande
des relations nous les dépeignent comme un pays couvert
de bois. Richard Hakluyt, qui en avoit approché la côte
septentrionale, a la quelle il donna le nom de Virginie d'Hakluyt,
& qui la avoit bien décrite, assurait qu'elle étoit peuplée, et
présentoit y avoir vu des feux. Au commencement du siècle

Le Saint Louis Partit de Saint Malo, mouilla
à la côte du Sud Est dans une ~~ou~~ auvaise baie, à l'étri
de quelques petites îles qu'on appella les d'Anican,
du nom de l'annateur, mais il n'y séjourna que pour
prendre de l'eau, & continua sa route sans s'embarasser
de les reconnaître. —

Leur position heureuse pour servir de
relais aux vaisseaux qui vont dans la mer du Sud
& d'échelle pour la découverte des terres australes, avoit
frappé les navigateurs de toutes les Nations. Au com-
mencement de l'année 1763, la cour de France ré-
solut de former un établissement dans ces îles. Je
proposai au Ministre de le commencer à mes frais
& secondé par MM de Merville & d'Arboulin, l'un
mon cousin germain & l'autre mon oncle, je fis sur le
champ construire & armer à Saint Malo, par les
soins de M Ducloux Guyot, aujourd'hui mon second
l'Aigle de 20 canons & le Sphinx de 12, que je munis
de tout ce qui étoit propre pour une pareille ex-
pédition. J'embarquai plusieurs familles Acadiennes
espèce d'hommes laborieuse, intelligente, & qui doit
être chère à la France par l'invincible attachement
qui lui ont prouvé ces honnêtes & fortunés citoyens.

Le 15 Septembre 1763, je fis voile de Saint Malo. M
de Merville s'étoit embarqué avec moi sur l'Aigle
Après deux relâches, l'une à l'île Sainte Catherine sur
la côte du Brésil, l'autre à Montvideo, on nous prit
beaucoup des chevaux & de bestes à cornes amassés
rimes sur les îles Lebaldes le 31 Janvier 1764. —

20
Je donnai dans un grand enfoncement qui forme la cote des
Malouines entre la pointe du Nord Ouest & les Sebaldes,
mais n'ayant pas apperceu de bon mouillage, je rangai
la cote du nord, et étant parvenu à l'extrémité orientale
des îles j'entrai le 3 fevrier dans une grande baie qui
me parut commode pour y former un premier établissement.
La même illusion qui avoit fait croire à Hawkins, à Wood
Roger & aux autres, que ces îles étoient couvertes de
bois, agit aussi sur mes compagnons de voyage. Nous
vîmes avec surprise en débarquant, que ce que nous
avions pris pour du bois en enfilant le long de la cote,
n'étoit autre chose que des bouffes de jonc fort élevées
& fort rapprochées les unes des autres. Leur pied, en
se desséchant, reçoit la couleur d'herbe morte jusqu'à
une toise environ de hauteur; & de la sorte une bouffe
de jonc dans beau vend qui couronne ce pied; de
sorte que dans l'éloignement, les tiges réunies pré-
sentent l'aspect d'un bois de médiocre hauteur. Les
joncs ne croissent qu'au bord de la mer & sur les petites
îles; les montagnes de la grande terre sont, dans
quelques endroits, couvertes entièrement de bruyères, qui
prennent aisément de bois pour du taillis. —

Les diverses courses que j'e donnai aussitôt, & que
j'entre pris moi-même dans l'île, ne nous procurerent
la découverte d'aucun espèce de bois, ni d'aucune
trace que celle herbe eût été jamais fréquentée
par quelque mammifère. Je trouvai seulement, & en
abondance, une excellente herbe qui pouvoit



suppléer au bois, tant pour le chauffage que
 pour la forge; et je parcourus des plaines immenses,
 coupées par tout de petites rivières d'une eau
 parfaite. La nature d'ailleurs n'offroit pour la
 subsistance des hommes que la pêche & plusieurs
 sortes de gibiers de terre et de mer. A la vérité ce
 gibier étoit en grande quantité, et facile à prendre.
 Ce fut un spectacle singulier de voir, à notre
 arrivée, tous les animaux, jusqu' alors seuls habitans
 de l'île, s'approcher de nous sans crainte et ne se
 méfier d'autres mouvemens que ceux que la cur-
 iosité inspiroit à la vue d'un objet inconnu. Les
 oiseaux se laissoient prendre à la main, quelques
 uns venoient d'eux mêmes se poser sur les gens qui
 étoient arrêtés; tant il est vrai que l'homme
 ne porte point empreint un caractère de ferocité
 qui fasse reconnaître à lui, par le seul instinct
 aux animaux foibles, l'être qui se nourrit
 de leur sang. Cette confiance ne leur a pas duré
 long-temps; ils eurent bientôt appris à se
 méfier de leur plus cruel ennemi. →

Le 17 Mars, je déterminai l'emplacement de
 la nouvelle colonie. Elle me fut d'abord composée
 que de 27 personnes, parmi lesquelles il y avoit
 5 femmes & 3 enfans. Nous travaillâmes sur le champ
 à leur bâtir des cases couvertes de jonc, à construire
 un magasin & un petit fort, au milieu duquel
 fut élevé un obélisque. Le fligie du Roi devoit

un de ses faces, & l'on enterra sous ses fondemens quelques
monnoies avec une médaille, où d'un côté étoit gravée
la date de l'entreprise, sur l'autre on voyoit la figure
du Roi, avec ces mots pour exergue *Tibi serviat*
ultima Thule.



Telle étoit l'inscription gravée sur cette médaille.
Etablissement, des îles Malouines situées au $51^{\circ} 30'$
de Lat. Nord & $60^{\circ} 50'$ de Long. Nord Merid de Paris par
le Frégate l'Aigle, Capit. O. Ducloux Gayot, Capit. de Brulat,
de la Corvette Le Sphinx Capit. St. Chenard de la Girandais
Lieut. de Frégate Armées par Louis Antoine de Bougainville
Colonel d'Infanterie, Capit. de vaisseau. Chef de l'Expéd.
Y de Keruille Capit. d'Infanterie et D'Anboulin, Médecin,
ministreur Général des postes de France. Construction d'un
fort et d'un Obélisque décoré d'un médaillon de sa majesté
Louis XV sur le plan de L. L. Duillier, Ingen. Geogr. De Camps
& Armées, servant dans l'Expédition, sous le ministère
D. G. de Choiseul, Duc de Saintville en février 1764.

Avec ces mots pour exergue *Conamur Tenues Grandias*.
L'expédition pour encourager les colons & augmenter leur con-
science en des secours prochains, que je leur promis, M. de
Vernille consentit à rester à leur tête, et à parayer les
hauts ans de ce faible établissement aux extrémités de
l'Univers, le seul qui n'y eût alors à une latitude aussi
élevée dans la partie australe de notre globe. Le 5 Mars
1764, je pris solennellement possession des îles au nom
du Roi, & le 8 je mis à la voile pour France.
Le 5 Janvier 1765, je revis mes colons, et je les revis
sains et contents. Après avoir débarqué les secours.

que je leur apportois j'allai dans le détroit de Magellan chercher un changement de bois de charpente, des palissades de jeunes plants d'arbres; & j'ouvris une navigation devenue nécessaire au maintien de la colonie. Le fut alors que j'encontrai les vaisseaux du Comodore Byron qui, après s'être venu reconnoître les îles Malouines pour la première fois, traversoit le détroit pour entrer dans la mer du sud. A mon départ des Malouines, le 21 Avril suivant, la colonie se trouvoit composée de 80 personnes, en y comprenant L'Etat Major.

En 1765, nous renvoyâmes l'Aigle aux îles Malouines, et le Procyon joignit l'Etoile, une de ses flûtes. Les deux bâtimens après avoir débarqué les vivres & les nouveaux habitans, allèrent ensemble faire du bois pour la colonie dans le détroit de Magellan. L'Établissement commun, eût dès lors à prendre une forme. Le commandant & l'ordonnateur logeoient dans des maisons com. des bâties en pierres, le reste des habitans occupoit des maisons dont les murs étoient faits de gaïrons. Il y avoit trois Magasins, tant pour les effets publics, que pour ceux des particuliers. Les bois du détroit avoient servi à faire la charpente de ces divers bâtimens, & à construire deux gallettes propres à reconnoître les côtes. L'Aigle retourna en France de ce dernier voyage, avec un changement d'huile & de peaux de loups marins tannées dans le pays. On avoit aussi fait divers essais de culture, sans désespérer du succès, la plus grande partie de graines apportées d'Europe s'étant facilement naturalisées, la multiplication des bestiaux étoit certaine,

et le nombre des habitants n'en étoit alors environ ²² 11
à 150.



Cependant, comme nous venons de le dire, le Comodore
Byron étoit venu au mois de Janvier 1765. reconnoître
les îles Malouines. Il y avoit abordé à l'Ouest de
notre établissement, dans un port nommé déjà par nous
Port de la Croisade, et il avoit pris possession de ces
îles pour la couronne d'Angleterre, sans y laisser aucun
habitant. Ce ne fut qu'en 1766, que les Anglois envoyèrent
une colonie s'établir au port de la croisade, qui étoit
nommé Port d'Égmont; & le Capitaine W. Anson,
commandant la frégate le Jason, vint à notre établis-
sement au commencement de Décembre de la même année.

Il me rendit que ces terres appartenoient au Roi
de la grande Bretagne, menaces de forcer la descente,
si l'on s'obstinait à lui refuser, fit une visite au
Commandant, & remit à la voile le même jour.

Tel étoit l'état des îles Malouines, lorsque nous les
remîmes aux Espagnols, dont le droit primitif
se trouve ainsi établi encore par celui que nous
donnait incontestablement la première habitation.

Les détails sur les productions de ces îles, & les animaux
qu'on y trouve, sont la matière du chapitre suivant
et le fruit des observations qu'un séjour de 3 années
a fourni à M. de Serville. J'ai cru qu'il étoit
d'autant plus à propos d'entrer dans ces détails,
que M. de Commencon n'a point été sur les Malouines
et que l'histoire naturelle en est à certains égards
assez importante.

Détails sur l'histoire naturelle des Iles
Malouines.

La première fois que nous mis le pied sur terre sur ces îles, nous de séduisant ne souffrit à nos regards, et à l'exception de la beauté du port dans lequel nous étions entrés; nous ne savions trop ce qui pouvoit nous retenir sur cette terre ingrate en apparence. Un horizon terminé par des montagnes pelées; des horreurs entrecoupés par la mer, & dont elle sembloit disputer l'empire; des campagnes inanimées faute d'habitans, point de bois capable de rassurer ceux qui se destinoient à être les premiers colons; un vaste silence, quelquefois interrompu par les cris des monstres marins; par tout une triste uniformité; que d'objets décourageans & qui paroissent annoncer que la nature se refuse à l'effort de l'espèce humaine dans des lieux si sauvages! Cependant le temps et l'expérience nous apprirent que le bravado et la confiance n'y seroient passés fruits. Des baies immenses à l'abri des vents par ces mêmes montagnes qui se paient de leur sein les cascades & les ruisseaux; des prairies couvertes de gras pâturages, faits pour alimenter des troupeaux nombreux, des lacs et des étangs pour les abreuver; point de contestations pour la propriété du lieu; point d'animaux à craindre par leur ferocité, leur venin ou leur importunité; une quantité innombrable d'amphibies des plus utiles, d'oiseaux & de poissons du meilleur goût; une matière

combustible pour suppléer au défaut du bois, ²³ des (13)
plantes reconnues spécifiques aux maladies des navigateurs,
un climat salubre & une température continuelle, bien plus
propres à former des hommes robustes & sains, que ces contrées
enchanteuses qui où l'abondance même devient empoison,
à la chaleur une obligation de ne rien faire; telles furent
les ressources que la nature nous présentait. Elles effacèrent
bientôt les traits qu'un premier aspect avoit imprimés, &
justifierent la tentative.

On pourroit ajouter que les Anglois, dans leur Relation
du Port Lymont, n'ont pas balancé à dire, que le pays adjacent
offre tout ce qui est nécessaire pour un bon établissement.
Leur goût pour l'histoire naturelle les engagera sans doute
à faire & à publier des recherches qui rectifieront celles-ci.

Les îles Malouines se trouvent entre 51° 52' 0" de latitude
méridionale, 61° & 65° de longitude ouïd on la de
méridien de Paris; elles sont éloignées de la côte de l'Amé-
rique ou des Patagons, & de l'entrée du détroit de Magellan
de environs 80 à 90 lieues.

La carte que nous donnons de ces îles n'a pas sans doute
la précision géographique; elle est été l'ouvrage d'un
grand nombre d'années. Cet ouvrage peut cependant in-
diquer à peu près l'étendue de ces îles de l'est à l'ouest
& du Nord au Sud, le gissement des côtes parcourues
par nos vaisseaux, la position & l'enfoncement des
grandes baies, enfin la direction des principales an-
nées.

Les Ports que nous avons reconnus se situent
l'étendue de celui-ci; un fond de sable & des îles heureuse-
ment

14. situés pour opposer des obstacles à la fureur
des vagues, contribuent à les rendre moins aisés
à défendre; ils ont de petites baies pour recevoir les
moindres embarcations. Les ruisseaux se rendent
à la côte, de manière que la provision d'eau douce
peut se faire avec la plus grande expédience.

Les marées assujetties à tous les mouvemens de la
mer environnante, ne se sont jamais élevées dans
des tems fixes, & qu'il ait été possible de calculer. On
a seulement remarqué qu'elles avoient trois vicissitudes
déterminées avant l'instant de leur plein; les marins
appelloient ces vicissitudes varvodes. La mer alors
en moins d'un quart d'heure monte & baisse trois
fois comme par secousses surtout dans les tems
des solstices, des équinoxes & des pleines lunes.

Des Vents. Les vents sont généralement variables, mais
regnant beaucoup plus de la partie du Nord au
Sud par l'Ouest, que de la partie opposée. En hiver
lorsqu'ils du Nord à l'Ouest, ils sont bruyans &
pluvieux; de l'Ouest au Sud, chargés de frimats,
de neige et de grêle; du Sud au Nord par l'Est, ^{mais}
chargés de brumes, mais violens, quoiqu'ils ne le
soient pas autant que ceux qui regnent en été
& se fixent du Sud Ouest au Nord Ouest par l'Ouest.
Ces derniers, qui nettoient l'horizon & sechaient
le terrain, ne commencent à souffler qu'à l'ors
le soleil se montre à l'horizon, ils suivent
dans leur accroissement l'élevation de l'estre.

sont au point de leur plus grande force, lorsqu'il passe ²⁴ 15.
au méridien & de clinent avec lui quand il va se cacher
derrière les montagnes. Indépendamment de la loi
que le mouvement du soleil leur impose, ils sont encore
asservis au montant des marées, qui augmente leur
force et quelquefois change leur direction. Presque
toutes les nuits de l'année, celles d'été surtout, sont
calmes & étoilées; les neiges que les vents du Sud
Ouest amènent en hiver ne sont pas considérables,
elles restent environ deux mois sur le sommet des
plus hautes montagnes, & un ^{seul} jour ou deux tout au plus
sur la surface des terrains. Les ruisseaux ne gèlent point
les lacs & les étangs glacés n'ont jamais pu porter les
hommes plus de 24 heures. Les gelées blanches de
printemps & de l'automne ne brûlent point les plantes
& se convertissent en rosée au lever du soleil. En été
il tonne rarement; nous n'éprouvons en général
ni grands froids ni grandes chaleurs, et les nuances
non. ont paru presque insensibles entre les saisons.
Sans un tel climat, au les révolutions sur les tempé-
ramens sont comme impossibles, il est naturel que
tous les individus soient vigoureux & sains; c'est
ce qu'on a éprouvé pendant un séjour de 3 années.

Le peu de matière minérale trouvée aux îles Kalmi
repond de la salubrité des eaux; elles sont par tout
conmodément placées, aucunes plantes d'un caractère
dangereux n'infectent les lieux où elles coulent, c'est
ordinairement sur du gravier ou sur du sable, et
quelque fois sur des lits de tourbe, qui leur laissent

16 • à la venette une petite couleur jaunâtre, mais sans en diminuer la qualité ni la légèreté. —

Du Sol Il y a part out dans les pl^{us} profondes plus de profondeur qu'il n'en faut pour souffrir la charrue; le sol est tellement entrelacé de racines d'herbes jus qu'à près d'un pied, qu'il étoit indispensible avant que de cultiver, d'enlever cette couche & de la diviser pour la dessécher & brûler. On sait que ce procédé est merveilleux pour améliorer les terres, & nous l'employâmes. Au dessous de la première couche on trouve une terre noire qui n'a jamais au oins de 8 à 10 pouces d'épaisseur, et qui le plus souvent en a beaucoup plus; on rencontre ensuite la terre jaune ou terre franche à des profondeurs indéterminées. Elle est soutenue par des lits d'ardoises de pierres, parmi lesquelles on n'en a jamais trouvé de calcaires, éprouvée fait avec l'eau forte. Il paroit même que le pays est dépourvu de cette nature de pierre; des voyages entrepris jus qu'au sommet des montagnes à dessein d'en chercher, n'en ont fait voir que d'une nature de quartz & de grès non friable, produisant des étincelles & même une lumière phosphorique accompagnée d'une odeur sulfureuse. — On ne voit ni marque point de pierres à bâtir; la plupart des côtes en sont formées. On distingue des couches horizontales d'une pierre très dure & d'un grain fin, ainsi que d'autres couches plus au moins inclinées qui sont celles des ardoises & d'une espèce de pierre contenant des particules de talc. On voit aussi des pierres qui

se divisoient par feuillets, sur lesquels on remarquoit des
 empreintes de coquilles fossiles d'une espèce inconnue dans ces
 mers, on en faisoit des meules pour les outils. La pierre qu'on
 tira des excavations étoit jaunâtre & n'avoit pas encore
 acquis son degré de maturité; on l'auroit taillée avec
 un couteau, mais elle durcissoit à l'air. On trouve fu-
 cilement la glaise, les sables & les terres propres à fabriquer
 la poterie & les briques.



Tourbe
 et ses
 qualités.

La tourbe qui se rencontre ordinairement au dessus
 de la glaise, se tene bien avant dans le terrain. On ne pouvoit
 faire une lieue de quelq. point que l'on partoit, sans en
 appercevoir des couches considérables toujours à l'écée à dis-
 tancer par des ruyssons qui en offrent quelques faces. —
 Elle se forme tous les jours du débris des racines & des herbes
 dans les lieux qui retiennent leseau, lieux qu'annoncent
 des joncs fort pointus. Cette tourbe croit dans une baie
 voisine de notre habitation, où elle presentoit aux vents une
 surface de plus de 12 pieds de hauteur, y acquiesoit un
 degré suffisant de dessiccation. C'étoit celle dont on
 se servoit, son odeur n'étoit point malfaisante, son
 feu n'étoit pas briste, & ses charbons avoient une action
 supérieure à celle du charbon de terre, puis qu'en soufflant
 dessus on pouvoit allumer une lumière aussi aisément
 qu'avec de la braise; elle suffisoit pour tous les ouvrages
 de la forge, à l'exception des soudures de grosses pièces.

Des
 plantes

Tous les bords de la mer & de l'intérieur sont couverts
 d'une espèce d'herbe que l'on nomme improprement glayule,
 c'est plutôt une sorte de grasier. Elle est de plus beau vert
 & a plus de six pieds de hauteur. C'est la retraite des lions
 des temps marins; elle avoit servoit d'abri comme à eux, dans

nos voyages. En un instant on s'loit logé. Leurs tiges inclinées & reunies formoient un toit, & leur paille seche un assez bon lit. Ce fut aussi avec cette plante que nous couvrimus nos maisons; le pied en est sucré, nourrisoit & profiteit à toute autre pature pour les bestiaux. →

Les bruyeres, les arbustes & le gommier sont après cette grande herbe les seuls objets qu'on distingue dans les campagnes. Tout le reste est surmonté par des herbes moins plus vertes & plus fournies dans les endroits abreuvés. Les arbustes furent d'une grande ressource pour le chauffage; on les reserva ensuite pour les foyers ainsi que la bruyere; les fruits rouges de celle-ci nous attiroient beaucoup de gibier dans la saison. →

Gommier
resimany.

Le gommier, plante nouvelle et inconnue en Europe, mérite une description plus étendue. Elle est d'un vert de pomme & n'a en rien la figure d'une plante; on la prendroit plutôt pour une leupe ou ex croissance de terre de cette couleur; elle ne laisse voir que son pied ni branches ni feuilles. Sa surface de forme convexe présente un tissu serré, qu'on n'y peut rien introduire sans déchirement. Notre premier mouvement étoit de nous asseoir ou de monter dessus; sa hauteur n'est gueres de plus d'un pied & demi. Elle nous portoit haut surcoint qu'une pierre sans en être foulée; sa largeur s'étend d'une manière d'ic proportionnée à sa forme, il y en a qui ont plus de 6 pieds de diametre sans en être plus hautes. Leur circonférence n'est ni réguliere, que dans les petites plantes qui ne représentent assés la moitié d'une sphere; mais lorsqu'elles se sont accrues, elles sont terminées par des bords & des creux sans aucune régularité. C'est en plusieurs endroits de leur surface qu'on voit en gouttes de la grosseur d'un pois, une matiere tenace

18
19
qui fut d'abord appellé gomme, mais comme elle ne peut
se dissoudre que dans les spiritueux, elle fut déiciée résine. Son odeur
est forte, assez aromatique, & approche de celle de la résine benthine.
Pour connoître l'intérieur de cette plante, nous la coupâmes
exactement sur le terrain & la renversâmes. Nous vîmes en
la brisant qu'elle part d'un pied d'où s'élevait une infinité
de jets concaves, composés de feuilles en étoile enchâssées
les unes sur les autres & comme enfilées par un axe commun.
Les jets sont blancs jusqu'à petite distance de la surface, où
l'air les colore en verd; en les brisant il en sort un suc abon-
dant & laiteux, plus visqueux que celui des Styraciales; le
pied est une source abondante de ce suc, ainsi que les racines
qui s'étendent horizontalement, & vont provigner à quelque
distance; de sorte qu'une plante n'est jamais seule. Elle
paraît se plaindre sur le penchant des collines, & toutes les ex-
positions lui sont indifférentes. Ce ne fut que la troisième
année qu'on chercha à connoître sa fleur & sa graine, l'une
et l'autre fort petites, parce qu'on étoit rebuté de n'avoir pu
pu en transporter en Europe. Enfin on a apporté quelques
graines pour tâcher de s'approprier cette singulière & nouvelle
plante qui pourroit même être utile en médecine, plusieurs
mamelots s'étant servis de sa résine avec succès pour se
guérir de légères blessures. Une chose digne de remarque,
c'est que cette plante ainsi retournée, perd sa résine à l'air
seul, & par le lavage des pluies.

Comment accorder cela avec sa dissolution dans les Seuls
spiritueux? En cet état elle étoit d'une légèreté surprenante
& brûloit comme de la paille.

Plante
bienne.

Après cette plante extraordinaire on en rencontrât une
d'une utilité éprouvée; elle forme un petit arbrisseau, &
quelquefois rampa sous les herbes & le long des côtes. Nous la

gaulâmes par fantaisie, et nous lui trouvant un
gout de sapinette, ce qui nous donna l'idée d'essayer d'en
faire de la bière. Nous avons apporté une certaine quantité
de tige de sa racine & de grains; le procédé qui nous em-
ploierons réussiroient au delà de nos souhaits, & l'habitant
une fois instruit, ne manqueroit jamais de cette bière que
la plante rendoit antiscorbutique; on l'employa très
spécifiquement dans des bains que l'on faisoit prendre
aux malades qui venoient de la mer. La feuille est petite
& dentelée, d'un vert clair. Lorsqu'on la brise entre
les doigts, elle se réduit en une espèce de farine un
peu glutineuse & d'une odeur aromatique.

Une espèce de celeri ou persil sauvage, très abondant
une quantité d'osille, de cresson de terre & de céteracs
à feuilles ondulées, fournissoient avec cette plante tout
ce qu'on pouvoit désirer contre le scorbut.

Fruits. Deux petits fruits, dont l'un, inconnu, ressemble
assez à une mine, l'autre, de la grosseur d'un pois
& nommé Lucet, à cause de sa conformité avec celui
que l'on trouve dans l'Amérique septentrionale, étoient
les seuls que l'homme nous fournit. Ceux des bruyères
n'étoient mangeables que pour les enfans qui mangent
les plus mauvais fruits, & pour le gibier. La plante
de celui que nous nommons mine, est rampante;
sa feuille ressemble à celle du charme, elle prolonge
ses branches & se reproduit comme les fraisiers. Le
Lucet est aussi rampant, il porte ses fruits le long
de ses branches garnies de petites feuilles parfaite-
ment lisses, rondes et de couleur de myrtille; ces
fruits sont blancs & colorés de rouge du côté exposé
au soleil, ils ont le goût aromatique & l'odeur de

21.
fleur d'orange, ainsi que les feuilles dont l'infusion prise
avec du lait a paru tres agreable. Cette plante se cache
sous les herbes & se plaint dans les lieux humides; on en trouve
une quantite prodigieuse ~~en~~ environs des lacs.

Fleurs.

Parmi plusieurs autres plantes qu'au cueil besoin ne nous
engages a examiner, il y avoit beaucoup de fleurs, mais
toutes inodorables, a l'exception d'une seule qui est blanche
& de la fleur de la tubereuse. Nous trouvames aussi
une veritable violette d'un jaune de jonquille,
lequel on peut remarquer, c'est qu'on n'a jamais rencontre
aucune plante bulbeuse ou a oignon. Une autre singularite,
ce fut que dans la partie meridionale de l'ile habitee,
au delà d'une chaine de montagnes qui la coupe de l'Est
a l'Ouest, on vit qu'il n'y a, pour ainsi dire, point de
gomme résineuse, & qu'a leur place on rencontre
une grande quantite d'une plante d'une meme forme & d'un vert
tout different, ayant pas la meme solidite, ne produisant
aucune résine, & converti dans sa saison de belles fleurs
jaunes. Cette plante, facile a ouvrir, est composee comme
l'autre, de jets qui partent tous d'un meme pied & vont
se terminer a sa surface. En repassant les montagnes,
on trouva un peu au ~~de~~ dessous de leur sommet une
grande espece de scolopandre ou de celtirac. Les
feuilles ne sont point ondees, mais faites comme des
lames d'epée. Il se detache de la plante deux petites
tiges qui portent leur graine en dessous comme les capillaires.
On vit au jui sur les pierres une grande quantite de plantes
friables qui semblent venir de la pierre & de roche, mais
on pensa que ce pouvoient etre des lichens, mais on
remarqua

à un autre tems à éprouver si elles seroient de quelque utilité pour la teinture. —

Plantes
marines

Quant aux plantes marines, elles étoient plutôt un objet d'agrément qu'utile. La mer est presque toute couverte de goémon dans le port, surtout près des côtes dont les canots avoient de la peine à approcher; il ne mendoit autre service que de rompre la lame lorsqu'elle est grosse. On comptoit en tirer un grand parti pour fumer les terres. . . Les marées nous apportent plusieurs especes de corallines très-variées & des plus belles couleurs, elles ont mérité une place dans les cabinets des curieux, ainsi que les éponges & les coquilles. Les éponges affectent toutes la figure des plantes, elles sont ramifiées en tant de manières, qu'on a peine à croire qu'elles soient l'ouvrage d'insectes marins. D'ailleurs leur tissu est si serré & leurs fibres si délicates, qu'on se conçoit queres comment ces animaux peuvent s'y loger. —

Des
Coquilles.

Les côtes des Malouines ont fourni aux cabinets plusieurs coquilles nouvelles. La plus précieuse est la poulette au poulte. On reconnoît trois especes de ces bivalves, parmi lesquelles celle qui est striée, n'auroit jamais été vue, à ce qu'on dit, qui dans l'état de fossiles; ce qui peut servir de preuve à cette assertion que les coquilles trouvées à des niveaux beaucoup au dessus de la mer, ne sont point des jeux de la nature

des hazards, mais qu'elles ont été la demeure ^{de} de très
vivans deans le sems que les terres étoient encore cou-
vertes par les eaux. Avec cette coquille très-commune
on trouvoit les lépas estinés par leurs belles couleurs,
les buccins feuilletés & ornés, les canes, les grandes
monles unies & striées & de la plus belle nacre &c.

Des
Animaux.

On ne voit qu'une seule espèce de quadrupède
sur ces îles; elle tient du loup & du renard. Les oiseaux
sont innombrables. Ils habitent indifféremment la
terre et les eaux. Les lions & les loups marins sont les
seuls amphibies. Toutes les côtes abondent en poissons,
la plupart peu connus. Les baleines occupent la
haute mer; quelques-unes s'échouent quelque fois dans
le fond des baies, ou l'on voit leurs débris. D'autres
ossements énormes, placés bien avant dans les terres,
& que la fureur des flots n'a jamais été capable de porter
si loin, prouvent ou que la mer a baissé, ou que les terres
se sont élevées.



Le loup renard, ainsi nommé, parce qu'il se creuse
un terrier & que sa queue est plus longue & plus fournie
de poil que celle du loup, habite dans les dunes sur le
bord de la mer. Il suit le gibier & se fait des routes avec
intelligence, toujours par le plus court chemin d'une baie
à l'autre; à notre première descente à terre, nous ne
doutâmes point que ce ne fussent des sentiers d'habitans.
Il y a apparence que cet animal jette une partie de
l'année, tant il est maigre & rare. C'est de la taille d'un
chien

ordinaire, d'ont il a aussi l'aboyement, mais faible.
Comment a-t-il été transporté sur les îles.

Les oiseaux & les poissons ne manquent pas d'ennemis
qui troublent leur tranquillité. Les ennemis des oiseaux
sont le loup, qui détruit beaucoup d'œufs & de petits;
les aigles, les éperviers, les émouchats & les chouettes.
Les poissons sont encore plus maltraités; sans parler
des baleines, qui comme on sait, ne se nourrissent
que de frétin, en détruisent prodigieusement, & sont
à craindre les amphibiens & cette quantité d'oiseaux
pêcheurs, dont les uns se tiennent constamment en
sentinelle sur les roches, et les autres planent sans
cesse au-dessus des eaux.

Courir en état de bien de croire les animaux
qui survivent, il eût fallu beaucoup de tems & le zèle
du Naturaliste le plus habile. Voici les remarques
les plus essentielles, étendues seulement par rapport
aux animaux qui étoient de quelque utilité.

Des
Oiseaux
à pieds
palmés
Parmi les oiseaux à pieds palmés, le cigne tient
le premier rang. Il ne diffère de ceux d'Europe que
par son col d'un noir velouté, qui fait un admirable
opposition avec la blancheur du reste de son corps, ses
pattes sont couleur de chair. Cette espèce de cigne se
trouve aussi dans la rivière de la Plata & au
détroit de Magellan. —

Quatre espèces d'ours sauvages formaient une de



plus grandes richesses. La première ne fait que natures, ²⁹ 25.
on lui donna improprement le nom de Tourade. Les
jambes élevées lui sont nécessaires pour se tirer des
grandes herbes, & son long cou pour observer le danger;
sa démarche est légère, ainsi que son vol; elle n'a
point le cri désagréable de son espèce. Le plumage du
mâle est blanc avec des mélanges de noir & de cendre
sur le dos & les ailes. La femelle est fauve, & ses ailes
sont parées de couleurs changeantes; elle pond ordi-
nairement six œufs. Leur chair saine, & nourrissante,
& de bon goût, devint notre principale nourriture;
il étoit rare qu'on en manquât: ind'épendamment
de celles qui naissent sur l'île, les vents d'Est en automne
en amènent des volées, sans doute de quelque terre
inhabitée; car les chasseurs reconnoissoient aisément
ces nouvelles venues au peu de crainte que leur impi-
voit la vue des hommes. Les trois autres espèces d'oies
n'étoient pas si recherchées, elles se nourrissent
de poisson & en contractent un goût huileux. Leur
forme est moins élégante que celle de la première
espèce. Il y en a même une qui se lève qu'avec
pein au dessus des eaux, celle-ci est crasseuse. Les
couleurs de leur plumage ne sont que du blanc
du noir, du fauve & du cendre. Toutes ces espèces,
ainsi que les cignes, ont sous leurs plumes un duvet
blanc ou gris très-fourni.

Deux espèces de canards & deux de oies celles ombel
lissent

les étangs et les ruisseaux. Les premiers diffèrent
 peu de ceux de nos climats, on en tua quelques-uns
 de tout noirs & d'autres tout blancs. Quant aux
 sarcelles, l'une à bec bleu, est de la taille des canards,
 l'autre est beaucoup plus petite. On en vit qui
 avoient les plumes du ventre teintes d'incarnat.
 Ces espèces sont de la plus grande abondance & du
 meilleur goût.

On voyoit deux espèces de plongeurs de la
 petite taille. L'un a le dos de couleur cendrée
 & le ventre blanc; les plumes du ventre sont se-
 royeuses, si brillantes & d'un tissu serré, que nous
 les prîmes pour le grospe dont on fait des manchons
 précieux: cette espèce est rare.

L'autre, plus commune, est toute brune, ayant
 le ventre un peu plus clair que le dos. Les yeux de ces
 animaux sont semblables à des rubis. Leur nage,
 est surprenante augmente encore par l'opposition
 du cercle de plumes blanches qui les entoure & qui leur
 a fait donner le nom de plongeurs à lunettes. Ils font
 deux petits, sans doute trop délicats pour souffrir
 la fraîcheur de l'eau l'ors qu'ils n'ont encore que
 le duvet; car alors la mère les voiturer sur son dos.
 Ces deux espèces n'ont point les pieds palmés à la
 façon des autres oiseaux d'eau; leurs doigts
 séparés sont garnis de chaque côté d'une membrane



très forte; en cet état chaque doigt ³⁰ ressemble (27.)
à une feuille arrondie du côté de l'ongle, d'autant
plus qu'il part du doigt des lignes qui vont se
terminer à la circonférence des membranes, &
que le tout est d'un vernis de feuille sans avoir
beaucoup plus d'épaisseur.

Deux especes d'oiseaux que l'on nomme bec-scies,
on ne sait pas pourquoi, ne diffèrent que par la taille
& quelque fois parce qu'il s'en trouve à diverses heures
parmi tous les autres qui l'ont ordinairement blanc.
Le reste du plumage est d'un noir tirant sur le bleu, très
foncé; leur forme & les plumes du ventre, aussi serrées
& aussi soyeuses que celles du plongeon blanc, les rappre-
chent de cette especes; ce que l'on n'oseroit cependant pas
assurer. Ils ont le bec assez long & pointu, & les pieds
palmés sans réparation, avec un caractère remarquable
le premier doigt étant le plus long des trois, & la mem-
brane qui les joint se terminant à rien au troisième.
Leurs pieds sont couleur de chair. Ces animaux sont
de grands destructeurs de poissons. Ils se placent sur
les rochers, ils s'y rassemblent par nombreuses familles
& y font leur ponte. Comme leur chair est très-mangeable,
on en fit des huenies de 2 ou 300, & la grande quantité
de leurs œufs offre encore une ressource dans le
besoin. Ils se défient si peu des chasseurs, qu'il
suffisoit d'aller à eux avec des bâtons. Ils ont pour
ennemi

un oiseau de proie à pieds palmés, ayant plus de 7 pieds d'envergure, le bec long & fort, caractérisé par deux téguments de même matière que le bec, lesquels sont percés dans toute leur longueur. Cet animal est celui que les espagnols appellent que branta huessos.

Une quantité de moues de couleurs très variées & très agréables, de canards & d'équeornets, presque tous gris & vivant par familles, viennent plus sur les eaux et fondent sur le poisson avec une vitesse extraordinaire. Ils nous servoient à reconnoître les tems propres à la pêche de la sardine; il suffisoit de les tenir un moment suspendus, & il rendoit encore dans sa forme ce poisson qu'ils ne venoient que d'englantir. Le reste de l'année ils se nourrissoient de gradaeu & d'autres menuailles. Ils pondent autour des étangs sur des plantes, vertes assez semblables aux nénuphars, une grande quantité d'oeufs très bon & très sains. —

On distingua trois especes de penguinins; la première, remarquable par sa taille & la beauté de son plumage, ne vit point par famille comme la seconde, qui est la même que celle décrite dans le voyage du Lord Anson. Les penguinins de la première classe aiment la solitude & les endroits écartés. Son bec plus long & plus délié que celui des penguinins de la seconde espèce, les plumes de son dos d'un bleu plus clair, sont vêtues d'une
blancheur



blouissante, une palatine jonquille qui part de la tête & va terminer les nuances du blanc & du bleu pour se réunir ensuite sur l'estomac, son col très long quand il chante, son allure assez légère, lui donnent un air de noblesse & de magnificence singulière. On espéra de pouvoir en transporter un en Europe. Il s'appropriera facilement jusqu'à suivre et connaître celui qui était chargé de le nourrir, mangeant indifféremment le pain, la viande, & le poisson; mais on s'aperçut que cette nourriture ne lui suffisoit pas & qu'il absorboit sa graisse, au point qu'il fut maigri à un certain point, & il mourut. La troisième espèce habite par famille comme la seconde sur de hauts rochers dont elle partage le terrain avec les bees-soies; ils y pondent au pui. Les caractères qui les distinguent des deux autres, sont leur petitesse, leur couleur fauve, un toupet de plumes de couleur dor, plus courtes que celles des aigrettes, & qu'ils relevent lorsqu'ils sont irrités, et enfin d'autres petites plumes de même couleur qui leur servent de sourcils, on les nomme pengouins sauteurs. en effet ils ne se transportent que par sauts & par bonds. Cette espèce a dans toute sa contenance plus de vivacité que les deux autres.

Trois espèces d'alcyons, qui se montrent ornement ne nous annoncent pas les tempêtes comme ceux qui vivent à la mer. Ce sont cependant les mêmes animaux

au dire des marins, la plus petite espèce en a tous les caractères. Si c'est un véritable alcyon, on peut être assuré qu'il fait soumid à terre, d'où l'on nous en a rapporté des petits n'ayant que le duvet, & parfaitement ressemblans à père & mère. La seconde espèce ne diffère que par la grosseur; elle est un peu moindre qu'un pigeon. Ces deux espèces sont noires avec quelques plumes blanches sous le ventre. Au ant à la troisième qu'on nomma d'abord pigeon blanc, ayant tout le plumage de cette couleur & les bec rouge, on peut conjecturer que c'est un véritable alcyon blanc à cause de sa conformité avec les deux autres. —

Oiseaux
à pieds non
palmés.

Trois espèces d'aigles, dont les plus forts ont le plumage d'un blanc sale, & les autres sont noirs à pattes jaunes & blanches, font la guerre aux beccassines & aux petits oiseaux; ils n'ont ni la taille, ni les serres assez fortes pour en attaquer d'autres. Une quantité d'éperviers & d'émauchés & quelques chouettes, sont encore les persécuteurs du ^{petit} gibier. Les variétés de leurs plumages sont riches & présentent toutes sortes de couleurs. —

Les beccassines sont les mêmes que celles d'Europe. Elles ne font point le crochet en prenant leur vol & sont faciles à tirer. Dans le tems de leurs amours elles s'élevèrent à perte de vue; & après avoir chahuté & reconnu leur nid,

32 31.
qu'elles font sans précaution au milieu des champs
& dans des endroits presque dégarnis d'herbes; elles
s'y précipitent du plus haut des airs, alors elles sont
maigres: la saison de les manger excellentes, est l'été,
tomme.



On en voit beaucoup de corlieux qui ne
diffèrent en rien des nôtres.

On rencontre toute l'année au bord de la mer un
oiseau assez semblable au corlieux. On le nomme
pied de mer, à cause de son plumage noir & blanc,
ses autres caractères distinctifs sont d'avoir le
bec d'un rouge de corail & les pattes blanches. Il se
quitte guères les rochers qui découvrent à basse
mer, & se nourrit de petites chevrettes. Il a un
sifflement aisé à imiter; ce qui fut par la suite
utile à nos chasseurs & pernicieux pour lui.

Les aigrettes sont assez communes; nous les prîmes
pour des hérons & nous ne connûmes pas d'abord
le mérite de leurs plumes. Les animaux commencent
leur jeu au déclin du jour; ils aboient de temps
à autre, de manière à faire croire que ce sont
de ces loups - renards dont nous avons parlé ci devant.

Deux espèces de tourneaux ou grives nous étoient
amenées par l'automne; une troisième ne nous
quittait pas: on la nomme oiseau rouge; son ventre
est tout couvert de plumes du plus beau couleur de
feu, sur tout en hiver; on en pourroit faire de riches

collections pour des garnitures. Des deux autres espèces passagères, l'une est fauve & a le ventre marqué de plumes noires; l'autre est de la couleur des grives que nous connoissons. Nous n'entrerons pas dans le détail d'une infinité d'autres petits oiseaux assez semblables à ceux qu'on voit en France dans les provinces maritimes. —

Des Amphibies.

Les lions & les loups marins sont déjà connus; ces animaux occupent tous les bords de la mer & se logent comme on l'a dit, dans ces grandes herbes nommées glayeuils. Leur troupe innombrable se transporte à plus d'une lieue sur le terrain pour y jouir de l'herbe fraîche & du soleil. Il paroît que le lion décrit dans le voyage de Lord Anson, devoit être, à cause de sa trompe, regardé plutôt comme une espèce d'éléphant marin d'autant plus qu'il n'a pas de crinière, qu'il est de la plus grande taille, ayant jusqu'à 22 pieds de longueur; & qu'il y a une autre espèce beaucoup plus petite, sans trompe & caractérisée par une crinière de plus longs poils que ceux du reste du corps, qu'on pourroit regarder comme le véritable. Le loup marin ordinaire n'a ni crinière ni trompe; ainsi se sont trois espèces bien aisées à distinguer. Le poil de tous ces animaux ne recouvre point un duvet, tel qu'on le trouve sur ceux qu'on pêche dans

33 (53)

L'Amérique septentrionale & dans la rivière
de la Plata. Leurs huiles & leurs peaux avoient
déjà formé une branche de commerce.

Des
Poissons.

Nous n'avons pas pu reconnaître une grande
quantité d'espèces de poissons. Nous nommâmes
celui que nous pêchions le plus communément muge
ou mulot, auquel il ressemble assez. Il s'en
trouve de trois pieds de longueur, qu'on sèche et.
Le gradau est aussi très commun; il y en a de
plus d'un pied de long. La sardine ne monte qu'au
commencement de l'hiver. Les mulots pour suivies
par les loups marins, se creusent des trous dans
les terres vaseuses qui bordent les ruisseaux où ils
se réfugient, & nous les prenions avec facilité, en
élevant la couche de terre tourbeuse qui couvre
leurs retraites. Indépendamment de ces espèces, on
en prenoit à la ligne une infinité d'autres, mais fort
petits, parmi lesquels il s'en trouvoit un qu'on nomme
Brochet transparent. Il a la tête de ce poisson;
le corps sans écailles, & absolument diaphane.
On trouve aussi quelques congres sur les roches; & le
marsoquin blanc on taupe se montre dans les baies
pendant la belle saison. - Si on avoit eu du temps &
des hommes à employer pour la pêche au large, on
auroit trouvé beaucoup d'autres poissons & indubi-
blement des sales, dont on a rencontré quelquesunes

34) échouées sur les sables. On n'a pris qu'une seule
espece de poisson d'eau douce, sans écailles, d'une
couleur verte, & de la taille d'une truie ordinaire.
on a fait, il est vrai, peu de recherches dans cette
partie; le temps manquait, & les autres poissons étoient
en abondance. ↗

Des
Crustracés

Quant aux crustacés, on n'en a distingué que
trois especes fort petites, l'écrevisse rouge, même
avant qu'elle soit cuite, c'est plutôt un salicorne; le
crabe à pattes bleues qui ressemble assez au tourteau
rouge & une espece de chevrette très-petite. On remarque
que pour les curieux ces 3 sortes de crustacés, ainsi que
les moules & autres coquillages qui n'ont pas le goût aussi
fin que ceux de France. ↗

Le pays paroît être absolument privé d'huîtres. —

Enfin pour présenter un objet de comparaison avec une
île cultivée en Europe, on peut citer ce qu'il dit Buffon,
dort en parlant de l'Irlande, située à la même latitude
dans l'hémisphere boréal, que les îles Malouines
dans l'autre hémisphere. Sçavoir, que cette île
est agréable par la bonté & la sérénité de son air, la
chaleur & le froid n'y sont jamais excessifs. Le pays
bien coupé de lacs & de rivières, offre de grandes plaines
couvertes de pâturages excellens, point de bêtes ve-
nimeuses, les lacs & les rivières peuplés de poissons.

Départ des Îles Malouines le 2 Juin 1767. —



- Objet du voyage 1766 Nov. P. 1.
 Mouillage de Montevideo P. 2.
 Départ de Montevideo P. 2.
 Route de Montevideo aux îles Malouines P. 3.
 Prise de possession de notre établissement aux Malouines
 par les espagnols. Avril P. 3.
 Détails historiques sur les Malouines Amérique Vesputce
 en fait la découverte P. 4.
 Des Navigateurs François & Anglois en ont depuis lui connu P. 5.
 Les François s'y établissent P. 6.
 Premier établissement dans ces Îles P. 6.
 Détails sur la manière dont il se fait P. 7.
 Première année P. 8.
 Deuxième année P. 9.
 Les Anglois viennent s'y établir dans une autre partie P. 11.
 Détails sur l'histoire naturelle des Îles Malouines P. 12.
 Position géographique des îles Malouines P. 13.
 Des Ports P. 13.
 Des Mares P. 14.
 Des Vents P. 14.
 Des eaux P. 15.
 Du sol P. 16.
 Foudre et ses qualités P. 17.
 Des Plantes P. 17.
 Gommiers résineux P. 18.
 Plante à bierre P. 19.
 Inuits P. 20.
 Fileurs P. 21.
 Plantes marines P. 22.
 Des coquilles P. 22.
 Des animaux P. 23.

Des oiseaux à pieds palmés P. 24.

Oiseaux à pieds non palmés P. 30.

Des amphibiens P. 32.

Des Poissons P. 33.

Des Crustacés P. 34.

Bergainville

Extrait

de l'ouvrage de l'Admiral de Bougainville: Voyage
 & autour du monde par la Frégate du Roi la Phoenix
 & la flûte l'Éclaire en 1766, 67, 68 & 69.



Dans le mois de Juin 1764, le Roi a ordonné
 l'établissement aux îles Malouines. L'Établissement
 n'est digne des îles, comme il est une dépendance de
 l'Amérique méridionale, et on voit ayant
 été ordonné par le Roi, je reçus ordre d'aller avec
 notre établissement aux Espagnols, & de me rendre avec
 une frégate, en traversant le nord de l'Amérique
 du Nord. On me donna pour cette expédition le commandement
 de la frégate la Bougainville, de vingt six canons de bronze
 et je devais être joint aux îles Malouines par la frégate
 l'Éclaire, destinée à m'apporter les vivres nécessaires à une
 longue navigation & me suivre pendant l'espace de la
 campagne. Le retard, que diverses circonstances ont mis à
 la jonction de cette flûte avec moi, a allongé mon voyage
 de près de huit mois.

Dans les premiers jours du mois de Nov 1764,
 je me rendis à Nantes, où la Bougainville venait d'être
 & où les autres frégates, Capitaine de Bois, second,
 & d'ailleurs l'établissement de 5 à 6 mois, nous descendîmes à la
 voile pour aller à l'ouest de l'Amérique & de nous faire
 voir pour nous rendre à la Rivière de la Plata. On
 y trouva la frégate Espagnole, la Comandante, & la
 frégate de France le 17 Oct 1764, & dont le commandement
 étoit de recevoir les îles Malouines en son nom.

1787

Le Roy de France et de Navarre
à Monsieur de Vergennes
à Paris le 15 Mars 1787



Je vous prie de m'envoyer
par le prochain courrier
un exemplaire de votre
ouvrage intitulé
"L'Esprit des Loix"
que j'ai l'honneur de vous
adresser ci-joint
pour en faire part
à mes collègues
de l'Assemblée
Nationale
et pour en faire
usage dans
les écoles
de la République
française.

Je suis, Monsieur,
avec toute l'estime
et le respect
de votre dévoué
et fidèle serviteur
Le Ministre de l'Instruction
Publique
L. de Lamoignon

Catholiques

Le 31 a 11 heures du matin nous nous levâmes dans le
 bay de Montevideo, par quatre heures, l'eau fut de une
 aube nous nous vîmes jusqu'à la nuit de 20 au 30
 de une aube, par vent de l'est même qu'à 4 heures du
 jour nous fîmes l'île de Flores. Les deux fugitifs
 espagnols continuèrent à prendre possession des îles Malouines, et
 dans cette île depuis un mois. Les Commandant du Philipe
 Luis Pineda, Capitaine de l'expédition en l'île comme je
 suis vous rendimes valable à Montevideo, afin d'y en venir
 avec le Gouverneur General de Buenos Aires, pour leur
 assigner à l'établissement que je dois faire une
 île d'y appartenir, par long temps, et je fus de retour à
 Montevideo



Le 14 avril 1767 j'eurai votre établissement par lequel
 qu'on feroit possession, en l'établissement l'île de Flores
 que le titre et les titres de l'île de Flores, le 28 septembre
 au lieu d'un louchet de l'île. J'eurai, le 14 Janvier
 l'île de Flores, et cette colonie naissante une lettre de
 laquelle de l'île de Flores leur permettoit d'y venir pour
 l'établissement de l'île Catholique. Plusieurs familles se
 firent à cette permission, et vint avec l'île un grand
 nombre de gens, les fugitifs espagnols, lesquels approuvent
 pour Montevideo le 27 au matin.

Comme j'eurai l'île l'établissement une espèce de
 les frais généralement quelconques qu'il avoit en l'île
 jusqu'en l'année d'avril 1767 montant à 660,000 livres
 en y comprenant l'île de Flores, les dépenses
 depuis le premier commencement, la France ayant reconnu

Le droit de la Majesté Catholique sur les Iles Malouines, le
 Roy d'Espagne par un principe de droit public comme de
 tout le monde se devait au moins remboursement de ces Iles
 cependant comme il prenait les vaisseaux, botans, munitions,
 armes, provisions de guerre & de bouche qui
 composaient notre établissement; ce Monarque justifié
 qui parvenoit à vouloir que nous fussions remboursés de
 ces avances, & la somme due lui nous a été remise par
 des Trésoriers, partie à Paris, le reste à Buenos Ayres.

On va pardonner quelques remarques historiques
 sur ces Iles.



Il me paraît qu'on fait attribuer la première
 découverte au célèbre Amerigo Vesputus, qui dans son
 troisième voyage pour la découverte de l'Amérique,
 en parcourant le ^{côte} Nord en 1492. Il ignora
 la vérité si elle appartenait à une Iles, ou si elle
 faisoit partie du continent. Mais il est facile de enchaîner
 de la route qu'il suivit, de la latitude à laquelle
 il étoit arrivé, de la description même qu'il donna de
 cette Iles, qui s'étoit celle de Malouines. J'admire en
 ces lieux de l'ignorance, que Benchoa Jovic ^{avait}
 de la Mer du Sud en 1700, a remarquée dans la partie orientale
 des Malouines, croyant être aux Sebaldes?

La relation dit qu'après avoir reconnu l'Ile à
 laquelle il donna son nom, il vint mouiller à l'est
 de la plus orientale des Sebaldes. Je remarquerai toutefois
 que les Iles Malouines étoient situées entre les Sebaldes &
 l'Ile Ponce de Leon, et ayant une étendue considérable
 il dut nécessairement rencontrer la côte de l'Ile de

Il est nécessairement permis de se servir de
des machines, et pour ceux qui ne peuvent
pas les faire, les autres sont obligés de
leur en faire, et de leur en faire payer
le prix, et de leur en faire payer le
prix, et de leur en faire payer le prix.
C'est ce que l'on appelle le droit de
patente, et c'est ce que l'on appelle
le droit de patente. C'est ce que l'on
appelle le droit de patente, et c'est ce
que l'on appelle le droit de patente.
C'est ce que l'on appelle le droit de
patente, et c'est ce que l'on appelle
le droit de patente. C'est ce que l'on
appelle le droit de patente, et c'est ce
que l'on appelle le droit de patente.
C'est ce que l'on appelle le droit de
patente, et c'est ce que l'on appelle
le droit de patente. C'est ce que l'on
appelle le droit de patente, et c'est ce
que l'on appelle le droit de patente.



Malouines, qu'il est même impossible de se figurer
 avoir écarté suavités à l'est des Isles. Duithen,
 Blanchin vit une seule Isle, d'une immense étendue
 & ce ne fut qu'après en être sorti qu'il s'en présenta
 à lui une autre petite, il parcourut un terrain bas
 couvert d'éclaircie & de lacs d'eau douce, couvert de
 de saules, de canards, & de bocanines; il n'y vit point
 de bois; tout cela convint à merveille aux Malouins.
 Les Isles, au contraire sont quatre petites Isles, par
 Dancy, ou Guillaume Dampier en 1683, eurent
 occasion de faire de l'eau, & on il ne fut trouvé
 au bon village. Quoiqu'il en soit, les Isles Malouines
 jusqu'à nos jours n'étaient que très imparfaitement
 connues. La plupart des relations sur les Espagnes
 même en pays couvert de bois. Richard Blain
 qui en eut approché le côté septentrional, & qui
 il donna le nom de Virginia d'Henrius (Henri) qui
 & qui s'y assés bien accrédité, assurait qu'elle était peuplée
 & prétendait y avoir vu des bœufs au commencement
 de la Saint Louis, Navin de Saint Malo, mouilla
 le côté du Sud est dans une mauvaise baie à l'abri
 de quelques petites Isles, qu'on appella isles Titicaca
 du nom de l'Armateur, mais il n'y séjourna
 pour faire de l'eau, & continua de route sans
 raison de les reconnaître.



Cependant leur position heureuse pour servir de
 refuge aux navigateurs qui vont dans le Sud de
 l'Asie pour le Commerce les terres australes avoit

Les Navigateurs de toutes les nations de Commerce, ont
 en l'année 1769, le Comte de France résolu de former un
 établissement dans ces Isles. Je proposai au Ministre
 de le Commencer a mes frais seconde par M. de
 Kerouville & l'Archevêque, l'un mon cousin germain & l'autre
 mon oncle; je fis sur le Champ construire 3 canots de
 Môle par les soins de Mr Diezels Hoyer, aujourd'hui mon
 Secrétaire l'Un de 20 Canots & le effrité de 12, que je
 munis de tout ce qui étoit propre pour une petite escale.
 J'embarquai plusieurs Familles Noadivanes, espies d'hommes
 laborieux, intelligents, qui ont été très chers a la France par
 l'invincible attachement que lui ont prouvé ces braves
 & fortunés Citoyens.

Les diables, canots que j'ordonnai au dit & que j'ai
 mis dans l'isle, se virent procurer le découvert
 de la terre, mais ni l'un ni l'autre que cette terre est si fertile
 qu'on le voit par quelques maîtres. Je trouvai seulement
 abondance de ma excellente herbe

Le 17 Mars je déterminai l'établissement de la nouvelle
 Colonie. Elle se fit d'abord composée que de 27 personnes
 parmi lesquelles il y avait 5 femmes & 3 enfants. On
 travailla sur le Champ a leur bâtir des Cases couvertes
 de paille a construire un fourneau & un petit fort, au
 milieu duquel fut élevé un obélisque. L'effigie du Roi
 decoroit une de ses faces, & l'autre étoit sur son front
 quelques médaillons avec une médaille, sur l'un étoit
 gravé le drapeau de l'empire, sur l'autre on voyoit la
 figure de Pui, avec ces mots pour devise Tibi
 erat ultima Thule.

Telle étoit l'inscription gravée sur cette




The text on this page is a handwritten document, likely a letter or a report, written in French. The script is a cursive hand, and the paper shows signs of age, including yellowing and some staining. The text is oriented vertically on the page, reading from top to bottom. The content is largely illegible due to the cursive style and the condition of the document, but some words and phrases are discernible, such as "Monsieur", "Madame", and "Paris". The document appears to be a personal or official communication from the 17th or 18th century.

me d'elle : ———° Etablissement des îles Malouines
 situées au 39° 30' de latitude australe, & 60° 30' de
 Longitude occidentale du méridien de Paris par la Frégate
 l'Éclair, Capitaine P. Duquesne Guynet Capitaine de Navire
 & la Corvette la Sphère Capitaine F. Chénard de la Giraudière
 Lieutenant de Frégate Mance par Louis Artois de Broyard
 Colonel d'Artillerie, Capitaines de Vaisseau, Chef de l'Éclair
 Dition G. de Néville Capitaine d'infanterie & P. d'Arbois
 Administrateur général des postes de France, Contrôleur
 du fait d'un Océanique Nécessaire. Van Minster de
 Majesté Louis XV sur les plans de M. de L'Harillier, Géographe
 des Camps & Armées, servant dans l'expédition
 sous le Ministre D. G. de Choiseul, Duc de Lauzun
 Février 1764. avec ces mots pour cargaison l'onanisme
 René Gravina

Le 5 Avril 1764, je pris solennellement possession
 des îles au nom du Roi, & le 8 je mis à la voile
 pour France



Le 2 Janvier 1765, je revis mes colons, & je les
 servis, & en luit. après avoir obtenu les secours que
 je leur apportais, j'allais dans le Détroit de Magellan
 chercher un chargement de bois de Charpente, des
 salinités, & des jeunes plants d'arbres, & j'en fis une
 navigation d'écume nécessaire au maintien de la
 Colonie. Ce fut alors que je rencontrai les
 vaisseaux du Commodore Byron qui après avoir
 été venu reconnaître les îles Malouines pour
 la première fois, traversait le détroit par ces entre



la présente loi, laquelle a été promulguée
le 20 Mars 1864, conformément à l'article
103 de la Constitution de 1848, et a été
insérée au Journal officiel le 23 Mars
1864.

Le 20 Mars 1864, le Président de la
République, Napoléon III, a signé la
présente loi, en présence du Ministre
de l'Intérieur, Paul Boyer, et du
Ministre des Finances, François de
Lamoignon.

En conséquence, la présente loi est
promulguée et sera exécutée comme
loi de la République.

Fait à Paris, le 20 Mars 1864.
Le Président de la République,
Napoléon III.
Le Ministre de l'Intérieur,
Paul Boyer.

Sur la mer du Sud. A mon depart des Malouines, le 29
avril suivant, la Colonie se trouvoit composée de 80 per-
sonnes en y comprenant l'Etat Major.

En 1765, nous reconnois l'ajle aux Isles Malouines ?
de Roy y joignit l'Isle, une de ses Isles. Ces deux Isles
étaient alors occupées par des Français. Ces deux Isles
étaient ensemble dans le bois pour la Colonie dans la
Colle de Magellan. L'Établissement commençait à se
prendre sans former le Commerce et l'Industrie
pouvoit dans des maisons communes et bâties en pierre,
restes des habitants occupés par des maisons dans les
vieux étaient faits des parois. Il y avait trois an-
nées, tout pour les effets publics, que pour ceux de par-
ticulars. Les bois de l'Isle étaient arrivés à faire la Char-
pente de ces divers bâtiments, et à construire pour
joindre propre à reconnoître les côtes. L'Isle
général de France de ce dernier voyage, avec un
chargement d'huile et de sucre de long marins
étaient dans le pays. On avait aussi fait des
affaires de culture, sans interruption de succès, la plus
grande partie des grains apportés d'Europe s'étaient
trouvés naturalisés, la multiplication des bêtes
était certaine, et le nombre des habitants augmenté
deux ans en 1765.



Cependant comme nous venons de le dire,
le Commerce Byron était venu en mai de Juin
1765 reconnoître les Isles Malouines. Il y avait
abord à l'Isle de la Croix établis, dans un port
comme c'est par nous Port de la Croix, et il
avait pris possession de ces Isles pour la Couronne
d'Angleterre, dans y laisser aucun habitant. On
fut qu'en 1765, que les Anglais envoyèrent une Colonie
à l'Isle au port de la Croix, qu'il avait nommé
Port Egmont et le Capitaine Macbride commandant.

... la ... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

12
La frégate le Jason, vint à notre établissement au
commencement de Décembre de la même année. Il
prétendait que ces terres appartenaient au Roi de la
Grande Bretagne, menaçait de forcer le descente si
l'on sollicitait à le lui refuser, fit un voyage au
Commandant & vint à la voile. Le même jour
il était l'état des plus malades, lorsque nous
les ramènes aux Espagnols, dont le droit primitif
nous appartenait ainsi qu'il est encore parvenu que nous devons
incertains de la possession habituelle.

Les Français partirent des plus malades le
2 Juin 1767. —



Handwritten notes in the bottom right corner, including the name 'P. de la Roche' and other illegible scribbles.

[Mirrored bleed-through text from the reverse side of the page, appearing upside down and reversed. The text is illegible due to the bleed-through effect.]

[Mirrored bleed-through text from the reverse side of the page, appearing upside down and reversed. The text is illegible due to the bleed-through effect.]



*Extrait de
Drogainville*

En 1770 une foule partie de Buenos Ayres sous les ordres de Alvarado & selon une dépêche reçue par le Vice Roi de Buenos Ayres du Gouverneur espagnol des Isles Malouines Don Philippe Ruiz Puente incluant une dépêche de Alvarado, qui annonçait avoir couru les anglais à soutenir le fort de la Croisade ou Eymont au George Tamer était Gouverneur.

Cette nouvelle causa grande agitation en Angleterre, mais le 2 Jan^r 1771 la dispute fut arrangée par une Convention signée à Londres pour Rockfort, le Ministre d'Etat d'Espagne Prince de la Paix, dans laquelle il fut stipulé la restitution Complètement l'établissement aux Anglais en titre, mais laissant pendant le droit réel au Roi d'Espagne.

L'Espagne remplie de part du traité. Le Vice Roi de Buenos Ayres vint à faire les frais de remettre tout au Port Eymont, ou les anglais retournèrent en 1771.



Trois ans après, les anglais abandonnerent leur établissement (1774) la raison de cet abandon fut que le Gouvernement Anglais se foudoit sur l'économie d'écarter les dépenses. L'ain l'établissement d'il offrirent par le Gouverneur Anglais avant d'aban donner eut une plaque de plomb au fort de la Croisade avec un inscrip^{ti}on signifiant leur intention de reconquer l'établissement au temps plus opportun. & quel laisserent le pavillon anglais sur le fort. Les espagnols continuèrent en possession sans interruption depuis qu'ils reprirent l'établissement de

En 1770 une forte partie de la population de la ville
de New York a été transférée à Newburgh par suite
de la découverte de la peste dans la ville de New York
et de la crainte de la contagion. Cette émigration a été
facilitée par le gouvernement qui a accordé des
subsidaires aux émigrés. Le 15 de Juin 1770
il y avait à Newburgh environ 1000 personnes.
Ces émigrés ont été reçus avec beaucoup de
bienveillance par les habitants de Newburgh.
Ils ont été logés dans des maisons particulières
ou dans des tentes. Le 15 de Juin 1770
il y avait à Newburgh environ 1000 personnes.
Ces émigrés ont été reçus avec beaucoup de
bienveillance par les habitants de Newburgh.
Ils ont été logés dans des maisons particulières
ou dans des tentes.



1770. Les émigrés de New York ont été reçus
avec beaucoup de bienveillance par les habitants
de Newburgh. Ils ont été logés dans des
maisons particulières ou dans des tentes.
Le 15 de Juin 1770 il y avait à Newburgh
environ 1000 personnes. Ces émigrés ont
été reçus avec beaucoup de bienveillance
par les habitants de Newburgh. Ils ont
été logés dans des maisons particulières
ou dans des tentes.

de de Bougainville jusqu'en 1790 quand ils partirent
tous pour renfermer Montevideo dans sa defense
contre les colonies revoltées contre l'Espagne.

En 1790 le 25 octobre un traité fut signé a Paris
Londres entre les gouvernement d'Espagne et l'Angle-
terre, pour régler divers points de dispute sur les
pêche de navigation et le Commerce & les restrictions
du traité échangés le 22 Novembre suivant. Dans
ce traité il fut accordé dans l'article 4, que les Anglois
ne devoient pas faire de pêche ni naviguer
dans les mers du Sud, qu'à une distance de 10 lieues
marines de quelque partie des côtes alors occupées
par l'Espagne.

En 1810 comme il est déjà dit les Espagnols
localisés partirent des Iles Malouines & il n'y resta aucun
habitant.



En 1820 le Gouvernement de Buenos Ayres envoya
aux Iles Malouines la frégate Heroine Capitaine
Dan Jewitt pour prendre possession solennel en
nom de la République. qui entra dans le port de
l'ancienne Vice Regie. la prise de possession fut
faite sous un salut de 21 coups de canons. Le bateau
témoin a été arrêté et traité les suivants:

Anglais = le Navire Indians, Capitaine Miller de Liverpool.
Bougainville Sans, Weddle, de Leith — Dan Petty, Bond de la
Bourne George Richardson, de Liverpool; cutter Edison de
de Liverpool; Jean Wright, Fourrier de Liverpool.
Américains frégate General Knox, Escombre Hancock & Co.
Hancock, Brigues Fanny & Harmony; Golette laury & Co.

43
10

Free gift & thro - de New York & Louisiana.
Capitaine Jureit les traita tou avec politesse
amais leur notifiâ par écrit - Ca fait que la
Republique de Buenos Ayres avoit puis possession
& leur notifiâ aussi la Defense d'y faire la
Pêche ou d'y mener du bétail sous peine c'êtra
Costumé & envoyé a Buenos Ayres pour être
jugé.

En 1823 le Gouvernement de N. York avoit
le Gouverneur Don Pablo Berqueti - Dans la
même année Don George Pacheco & moi, comme
cas de droit de la République & voyant son
droit reconnu par le consentement tacite et
général de tous les nations pendant les 3 ans
précédents, nous sollicitâmes & obtînmes du gou-
vernement l'usage de la pêche et du bétail
de l'Isle orientale des Malouines et aussi d'ôler
certain terrain pour le bétail.

Cette L'expedition consista les navires
Antelope Française & Raphael - La première
Anglaise, la 2^e Américaine, la 3^e Brésillienne.

Depuis 1819 j'étais associé avec Don George
Pacheco dans une réclamation qu'il avoit eue
le Gouvernement de Buenos Ayres de 126,000
Pintos fortes, environ 1,630,000 - & avoit eu
tout ce qu'il pouvoit obtenir du Gouvernement
en considération de cette réclamation, laquelle
ainsi que les concessions des terres & du bétail
parrent luy faites au nom de Pacheco j'étais
occupé à en après son mort le compte & les

11

avec ses héritiers je devint judiciairement l'unique
 propriétaire de tous les intérêts & droits de
 feu George Pacheco. Le détail avait été cédé
 par le Gouvernement de Buenos Ayres le
 1522 & le détail en de la même année.

Le 5 Janvier 1828 le Gouvernement d'Espagne
 a ma faveur le recat des terres de la dite Isla
 excepté les bois qui servent pour son usage, et
 il donna aussi a ma faveur l'Isla de St. Catalina
 au Etat seulement de bois de latine pour ma Colonie.
 Et fut ceci a condition d'y établir une Colonie
 a mes frais. Ce dont étant le plus important
 je le transcris entier ci joint.



1822
Le 2 Janvier 1822
Monsieur le Ministre
J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint le rapport que vous m'avez
demandé par votre lettre du 27
Novembre dernier. Ce rapport
contient les détails de la situation
des finances de la Colonie de
Saint-Denis, pendant l'année
1821. Je prie de croire, Monsieur
le Ministre, que j'ai l'honneur
d'être, avec toute la déférence
possible, votre très humble
serviteur.





Montevideo, a los 5 de Enero de 1825.

El Gobierno ^{considerando} que los grandes beneficios que a un país por la colonización de sus yales i son la población que solicita la propiedad, puzque entre otras ventajas que prodrá ser comunera con las naciones extranjeras, il souvoiroit des nouvelles canaux a la prosperité nationale par l'encouragement de l'importante piéce qui se fera en bien de la habitoudz de la République: Que dans la premiere guerre avec l'Empereur du Brésil et dans tout autres guerres dans la quelle la République pourroit étre obligé de trouver rien ne sera plus avantageux que de trouver dans ces yales un point d'appuy pour les operations maritimes & pour gouverner avec certitude des ports sans pour y étre en leurs poires, que pour la population et l'établissement du territoire sur les côtes meridionales et le développement de ses ports la colonisation de ces yales sera très utile, et enfin ^{pour les grandes dépenses} que il y aura necessairement affaire pour mener a bout une entreprise de cette nature ne pouvant d'aucune maniere étre combinée avec la propriété de terrains, que celle ne fussent pas concédés se perdrait l'occasion de faire un grand bien national et même le droit de la juridiction sur eux: le Gouvernement s'expressant concède a Monsieur Louis Veruet Negociant domicilié dans cette Capitale toutes les terres incultes de la Isla de la Soledad, de devant celles qui furent concédés a Don George Pacheco par décret du 18 Decembre de 1823, lequel Décret est ratifié ce jour par décret Déjà aujourd'hui. Le Gouvernement se réserve

Secret



Documentary text, written in a cursive script, appearing to be a report or memorandum. The text is oriented vertically on the page but is mirrored from the reverse side, making it difficult to decipher.

46 / 13

une surface de six lieues carrées a la Baie de St. Louis
 il lui est concédé aussi l'île de St. Julien. Lesdites
 concessions sont faites sous l'assurance condition
 dans le terme de trois ans de la date une Colonie sera
 y être établie & qu'après il faudra en faire le rapport
 au Gouvernement pour qu'il puisse déterminer ce qu'il
 jugera a propos sur l'ordre intérieur et extérieur
 de son administration. — Et le Gouvernement
 desirant contribuer autant que possible au bien-
 être de la Colonie et a sa prospérité, accorde
 en outre 1^o Que les Colonies seront exemptes de payer
 aucune contribution, excepté celles qu'on considérera
 nécessaires pour le maintien de l'autorité ou des autres
 qu'on y établirait libres aussi de tout droit terrestre
 et maritime d'exportation & de l'importation des
 marchandises qu'on y aduirait pour la consom-
 mation de la Colonie 2^o Que pendant le même
 terme de 20 ans la Colonie jouira libre de droits
 l'échange de la pêche des îles yales dont la propriété
 est concédée, dans toutes les Malouines & sur les
 côtes du Continent au sud de Rio Negro & sur les
 3^o Que cas que la population s'augmentât aux autres
 îles pendant le terme des trois ans accordés pour l'établissement
 de la Colonie, le Directeur de la Colonie devra
 en rendre compte au Gouvernement pour déterminer
 ce qu'il jugera convenable et aux effets convenables
 d'après il s'adressera au Suppléant les copies
 authentiques du présent décret par le notaire principal
 du Gouvernement Rubrique de son Excellence



Conforme aux Originaux j'authentifie et signe

Quincy le 11 Janvier 1763. J. B. de la Roche, Directeur de la Colonie
 (Signature) et certifie par le notaire principal que le présent décret est
 conforme aux Originaux et qu'il est en vertu de son pouvoir et de son
 signature de ce jour, sur un original de ce décret, en présence de
 deux témoins, l'un de la Colonie, l'autre de la France.

Handwritten text, likely a letter or document, written in French. The text is mirrored across the page, appearing as if written on both sides of a sheet of paper. The script is cursive and somewhat faded. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through from the reverse side. A circular stamp is visible on the right side of the page.



Small handwritten notes or markings at the bottom of the page.

Le décret de 18 Dec 5. dont 1823 concernant la Colonie
 d'après un acte de législation par le Conseil de l'Etat. Et
 que le fait en Janv 1825 le décret de 5 Janv 1825
 la même année — En même temps le Colonel D'Affin
 & D. M. D. de 70000 livres par an pour le
 copier & les traductions de ces decrets qu'il envoie
 au Gouverneur — Paraguay.

M. De Witt en félicité sur le succès obtenu
 en faveur de la Colonie — L'Assemblée de
 Québec sur le grand intérêt pour la Colonie
 à la vue de Paraguay une Colonie — Et en honneur
 de la Compagnie américaine pendant tout le
 cours de sa mission aux Indes et de la
 sa mission aux Indes, même après le fait
 de l'acte qui fut en lieu d'été en fait
 de l'acte contre une résolution d'assemblée
 relative à la Colonie par un acte de la
 Compagnie nationale ne furent jamais réunis
 à l'acte en avant et après le protest. et
 pendant plusieurs années après que les Indes
 furent réunies à la Colonie de la Colonie
 de 1822 même à la réunion de la Colonie
 et de la Colonie même relative à la Colonie
 en 1822 quand la Colonie de la Colonie
 fut réunie et la Colonie dans une acte
 officielle.



Après le décret de 5 Janv 1825, on
 attendit les 30000 livres pour l'acte de la
 Colonie, voyant que la Colonie existait déjà depuis
 avant en 1822 une nouvelle Gouverneur de la Colonie
 de la Colonie par décret des 10 Juin 1829 de la Colonie même et.

The first of the year 1853 was a
 very successful year for the
 business of the firm. The
 sales were in excess of
 the previous year and the
 profits were correspondingly
 increased. The management
 of the business was
 conducted in a most
 efficient manner and the
 interests of the shareholders
 were fully protected.

The second of the year 1853 was
 a year of great activity for
 the firm. The sales were
 in excess of the previous
 year and the profits were
 correspondingly increased.
 The management of the
 business was conducted in
 a most efficient manner
 and the interests of the
 shareholders were fully
 protected. The business
 was conducted in a most
 efficient manner and the
 interests of the shareholders
 were fully protected.



The third of the year 1853 was
 a year of great activity for
 the firm. The sales were
 in excess of the previous
 year and the profits were
 correspondingly increased.
 The management of the
 business was conducted in
 a most efficient manner
 and the interests of the
 shareholders were fully
 protected. The business
 was conducted in a most
 efficient manner and the
 interests of the shareholders
 were fully protected.

Meill

El gobierno de D. Juan de los rios se
 ha de sacar y guardar en el fin de
 el reino adonde en cada uno de los
 lugares de su jurisdiccion se mande
 a cada uno de los vecinos de cada
 lugar a que compareca a los ojos
 del gobierno de D. Juan de los rios
 en el mes de mayo siguiente a
 cada uno de los terminos de los
 lugares a que se refieren y que
 compareca con un escrito en el
 qual diga lo que le toca en
 materia de los terminos de los
 lugares de su jurisdiccion y que
 compareca con un escrito en el
 qual diga lo que le toca en
 materia de los terminos de los
 lugares de su jurisdiccion y que



F. de los rios (D. Juan de los rios) D. Juan de los rios
 D. Juan de los rios D. Juan de los rios
 D. Juan de los rios D. Juan de los rios



The first of June 1864
 Dear Sir
 I have the honor to acknowledge
 the receipt of your letter of the
 24th inst. in relation to the
 purchase of land for the
 purpose of building a
 school house for the
 colored children of
 the city of New York
 and in reply to inform
 you that the same has
 been referred to the
 Board of Education
 for their consideration
 and that they will
 report to the City
 Council on the 1st
 of next month.
 I am, Sir, very
 respectfully,
 Yours,
 J. C. [Name]

1864

Affaires de l'Inde

Le Ministre de l'Inde a l'honneur de vous adresser le Document officiel fait par le
Gouvernement de l'Inde le 10 de ce mois, qui contient les
ordonnances de l'administration, par lesquelles les Jils
Mudras.

Le sous-secrétaire de la Courge
a l'honneur de vous adresser le Document officiel
qui contient les ordonnances de l'administration, par
lesquelles les Jils Mudras ont été confirmés
dans leurs droits de propriété.

Ces ordonnances ont été faites par le Ministre de l'Inde
et ont été envoyées au Gouvernement de l'Inde, pour
qu'il les fasse exécuter. Elles ont été faites en vertu
de l'acte de l'Assemblée législative de l'Inde, du
17 de ce mois, par lequel il a été ordonné que les
Jils Mudras aient leurs droits de propriété confirmés
et qu'ils soient protégés contre les atteintes du
Gouvernement de l'Inde.

La rétrocession des Jils Mudras a été faite en
1774, et a été confirmée par l'Assemblée
législative de l'Inde. Cette rétrocession a été
confirmée par l'Assemblée législative de l'Inde,
et a été confirmée par l'Assemblée législative de
l'Inde. Mais les propriétés et les droits de propriété
des Jils Mudras ont été confirmés par l'Assemblée
législative de l'Inde, et ont été confirmés par
l'Assemblée législative de l'Inde. Les propriétés
et les droits de propriété des Jils Mudras ont
été confirmés par l'Assemblée législative de l'Inde,
et ont été confirmés par l'Assemblée législative
de l'Inde. L'occupation de ce territoire, dans
plusieurs endroits. Le sous-secrétaire de la Courge



Handwritten text, likely a letter or document, written in French. The text is extremely faint and difficult to read, appearing as a series of dark, illegible scribbles and lines across the page. The handwriting is cursive and dense, covering most of the page area. There are some faint, larger words or phrases that are barely discernible, such as "L'Assemblée" at the bottom right and "le 1774" in the lower middle section. The paper shows signs of age, including discoloration and some dark spots.

17

des instructions de son Gouvernement, / protestation formelle
au nom de la République Britannique contre les protestations
faites par le Gouvernement de Buenos Ayres dans leur
décret du 10 Juin & contre tous les actes qui auront
été faits & pourrout encore être faits en prejudice
des justes droits de souveraineté que les colonies possèdent
ont été accordés par la couronne de la Grande Bretagne
à ses colonies en l'honneur du Roy.

(Signé) *William Pitt*.

Buenos Ayres le 19 - 1820.



Nota. J'ai en mon pouvoir les documents qui prouvent
que le protest qui precede n'affecte nullement la souveraineté
de la Représentation de S. M. B. en ces ou en autres
particuliers de colonies les Joles seculaires.

Le 31 Dec 1831 Le Comte de jones des Etats
 Louis Livingston Legation des Etats Unis a Londres
 me adressa enlevant les familles étrangères (français
 & autres) & les Américains a destination de New
 York mentionnant de l'Affaire Bickens qui ne
 représentait qu'un acte de violence & que les
 gens qui s'en sont occupés & restés en France
 l'ont fait de l'obéissance de l'Etat. Quelques uns des
 Américains qui s'étaient occupés de l'Affaire
 Bickens Américains ont le nombre d'Américains
 multiples de ceux de l'Etat de New York
 qui s'en occupent. a cette époque de l'Etat
 en 1835 quand les anglais ont représenté
 avec toute une autre propriété —



Le 1er L'agression de l'Etat Américain
 en 1831 ont pour protestation par un qui, devant
 aux ordres du Gouvernement de New York
 auquel je servais alors, j'étais l'un des
 quelques pêcheurs Américains qui pendant
 plusieurs années avait chassé dans
 la pêche des requins aux Indes Malaises
 malgré mes avis répétés que la pêche
 était disputée aux étrangers & qu'il
 convenait d'en faire des réserves.

En Commencement de 1832 le bâtiment
 pêcheurs Américains furent condamnés comme
 braves prises pour le territoire de Borneo
 pour avoir continué obstinément malgré le
 avis de la République —

En septembre de 1832 mécontent de ce
 retourner aux Malaises comme Gouverneur
 croyant que par cela il se ferait que

was proposed for the purpose of sufficient
(the remainder part) the Government of Buenos Ayres
wanted to know how far it went to 30 Sept 1832
to Major Patterson & F. Medeiros — It being
with a full garrison in Malaga & in the
vicinity of Buenos Ayres the rebellion of Buenos Ayres
the same day & was given them in a very short time

La detraction des colonies Americaines, dans
l'avis & l'honneur d'un Ministre Americain
pour obtenir un Abandonnement des cotes de l'Atlantique
Le Gouvernement Britannique se voyant
le fit alors que le Ministre Britannique envoya
à Buenos Ayres par un Ministre Americain
une copie de l'Acte anglais le 20 Mars 1832 dont cela
se profita et fut dans une note de 10 juillet
la mention que la souverainete de Malaga, et
mit aux anglais



Après

En Janvier 1833, l'Angleterre protesta officiellement
de la defaite faite à ses protestations par un
ministre représentant le Gouvernement de Buenos Ayres
fut protesté par les Jiles Malagais, on chassa
la garrison et les autorités Buenos Ayres
Luisant pour agent de nos ganches particuliers
pour continuer comme avant nos affaires
particulieres — Il partit au bout de 15 jours
sans laisser aucune garrison, mais laissant
le fort anglais dans les mains de nos
agent —

En tout suivant nos agents et quatre des principaux
indians furent massacrés — une comite par
quelques indians qui faisaient et quelques uns auparavant
celles de Rio de la Plata, le reste le rest que de nous ont
un petit jeu dans la Baie.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher due to the bleed-through effect.



Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher due to the bleed-through effect.

55
Janvier 1834 Le gouvernement anglais ayant
pris ce fait en vue a mon établissement une
raison et un Gouverneur pour protéger mes
intérêts (il n'y en avait pas d'autres) quelques
mois après j'ai reçu des lettres du Gouverneur
depuis M^r - Henry Smith, ministre de la Marine
dont les lettres il me dit ce qui suit
A mon arrivée ici, en Janvier 1830,
pour protéger les colons, j'ai tenu le même
de votre patrie en complète soumission. L'année
par persuasion & avec mes fonds j'ai réuni
avec les charreaux de l'intérieur et installé
mes affaires. A l'arrivée de mon fils ici, ce
dépense de la. J'ai remis mes affaires entre ses
mains, et lui remis le surplus de l'argent
provenant de la vente de viande. Et il en
vendra l'excédent de ses arts. J'obtins aussi un
titre de change pour 433 Pintes espagnols & me
montra pour les peaux de jaguar acquies sur
le Rocher sud & Nord (J'ai envoyé la lettre
au Ministre pour être acceptée) - Cette lettre
signée selon les documents que j'ai trouvés en
l'absence établie ici par vous ou par votre agent

Le fils (mon nouveau agent) conformément à
fait en m'arrivant
à mon arrivée ici le 30 juillet, j'ai
fait mis entre mes mains le même
de la même aux jaguars & celle de la même
l'année provenant de la vente de viande. J'ai

20
... en système d'oppression le total & de la
part de tout l'établissement

De leur service quel salaire vous voudrez
vous donner pour que j'irais en voir les comptes jusqu'à
l'heure de leur être je leur donne de tout ce que
l'État leur a mis en main comme votre argent
& vos papiers & employez un autre



De ce que de lui écrit que j'étais content
de ce que vous m'avez écrit dans votre lettre
comme tel, que j'ai vu les mêmes récompenses que
vous m'avez écrit que il continue à être ainsi
quel jusqu'à la fin de juillet de 1808, quand son père
a été arrêté par un homme français, le Lieutenant
qui fait passer les propriétés accablées
par son argent & que, mes droits de propriété dans
l'État

Il me plaiguit au Comissariat en chef de
M. de la Roche de M. B. alors à Paris de faire
le Comissaire de la Roche et ayant qu par corruption
l'État obtient satisfaction les droits de propriété de
ce fait que l'État obtient son en 1809 — En 1811
12 & 13, ayant les moyens (après tout le succès de la guerre)
d'être personnellement à réclamer des fonds de l'État
la violation de mes propriétés de hommes d'affaires
leur argent en Angleterre qui ne peuvent pas être
dans ce fait que 1802 que j'ai fait faire mes réclamations
personnellement en Angleterre.

Ces faits de l'État ont été dans la Constitution de mes



[The page contains several paragraphs of handwritten text in cursive script, which is extremely faded and difficult to decipher. The text appears to be a historical document or report.]

d'acquiescement fait par un lord (Lord North, Lord
 John Murray) le Département des Colonies & qui
 étoit pour le Parlement d'Angleterre & qui
 étoit que l'Espagne & est entrée (par un traité
 avec les Indes) par le moyen de la guerre
 d'Amérique & son règlement & l'Espagne envoie
 le Gouvernement d'Angleterre une somme favorable
 au fait d'Amérique pour l'année 1763 & l'année
 des Indes de l'année 1763 le premier 3 millions
 de livres sans restriction, qui est de l'année 1763
 par le fait de l'année 1763

Les obligations particulières pour le fait de
 l'année 1763, ainsi qu'au fait de l'année 1763
 la formation de la division pour le fait de l'année
 que je regarderai de l'année 1763 & de l'année 1763
 de l'année 1763 plus de l'année 1763 par le fait
 mes efforts personnels comme simple individu
 & me suis vu l'année 1763 & l'année 1763
 & l'année 1763 & l'année 1763 & l'année 1763
 Français afin d'obtenir quelque chose de l'année 1763
 ce qui m'est de l'année 1763 & l'année 1763
 & l'année 1763 & l'année 1763 & l'année 1763
 de l'année 1763



Les expériences objections de l'année 1763
 bien les reports et l'année 1763 & l'année 1763
 mes représentations et les documents & l'année 1763
 leur présentation ou le mouvement de l'année 1763
 impossible. Cependant je suis de l'année 1763
 les copies en cas que les objections de l'année 1763
 ne soient résolues par le Gouvernement
 d'Angleterre de l'année 1763 & l'année 1763
 de l'année 1763 & l'année 1763 & l'année 1763

[The page contains approximately 25 lines of dense, handwritten text in a cursive script, which is largely illegible due to fading and bleed-through from the reverse side.]



[Faint handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or a date.]

Informations faites en l'an 1788
 par le Comte de Saxe, Comte de la Couronne
 de France, sur les finances de l'Angleterre
 en l'an 1788. Le Comte de Saxe, Comte de la Couronne
 de France, a été nommé par le Roi pour
 aller en Angleterre, et y faire une
 mission extraordinaire. Il est parti de
 France le 10 Mars 1788, et est
 arrivé en Angleterre le 20 Mars
 1788. Il a été reçu par le Comte
 de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.



Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

Le Comte de Saxe a été reçu par le
 Comte de Sandwich, Secrétaire d'Etat
 des Affaires étrangères, et a été
 introduit auprès de Sa Majesté
 Britannique le 25 Mars 1788.

3.000000

le 25 Mars 1788

Handwritten text at the top of the page, appearing to be a list or inventory of items, possibly related to a library or collection. The text is dense and difficult to decipher due to the cursive script and fading.



1587

Main body of handwritten text, consisting of several paragraphs or sections. The text is written in a cursive hand and is significantly faded and stained, making it largely illegible. It appears to be a detailed record or account.

1587